

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

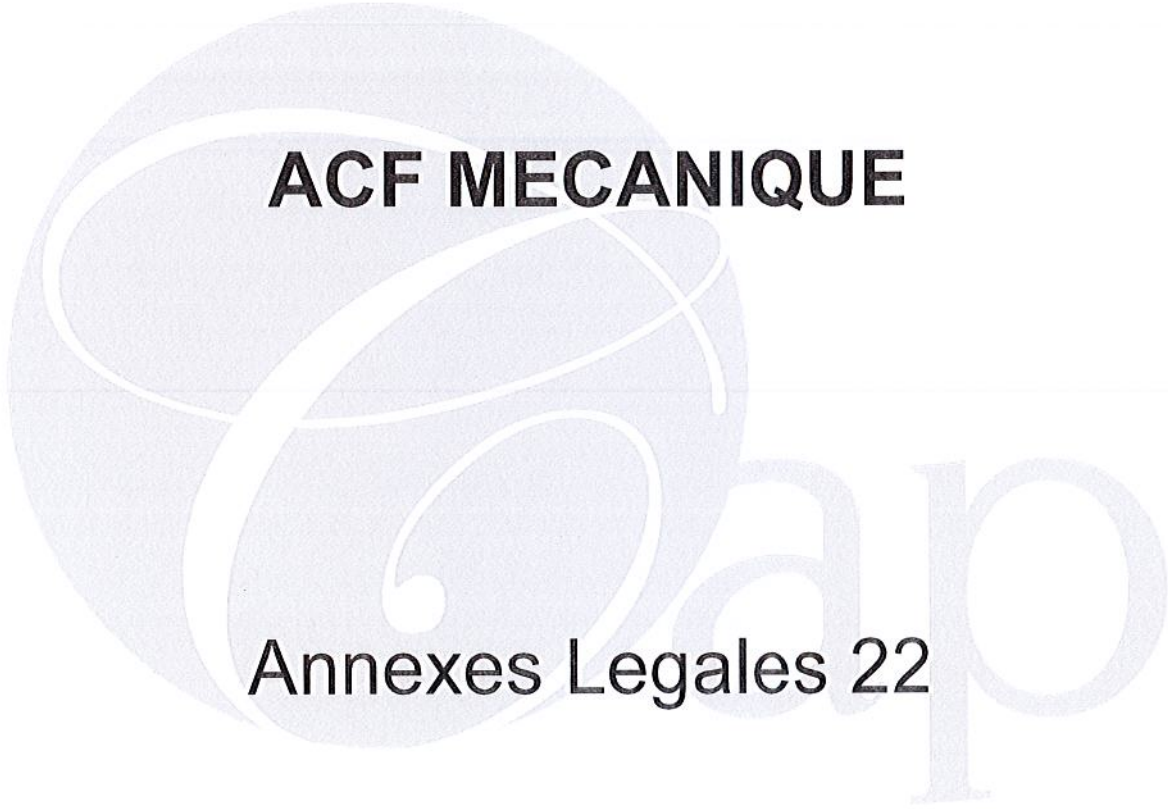
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00312 Numéro SIREN : 351 223 649 Nom ou dénomination : A.C.F. MECANIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003349



ACF MECANIQUE

Annexes Legales 22

Conseil Audit Partners

Annexes Legales 22

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 419 543,20 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -45 822,82 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Il subsiste un litige portant sur un chantier terminé depuis de nombreuses années. Cependant le risque concernant ACF est considéré minime dans sa réalisation. Au surplus, la couverture d'assurance permettrait d'en atténuer les éventuelles conséquences.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	9 196		751
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	427 669		2 214
Autres install., agencements, aménagements	252 022		5 794
Matériel de transport	66 767		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 473		2 792
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	761 930		10 800
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	13 884		
TOTAL	13 884		
TOTAL GENERAL	785 010		11 551

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			9 947	9 947
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			429 883	429 883
Autres install., agencements, aménagements			257 816	257 816
Matériel de transport			66 767	66 767
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 225	16 040	16 040
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 225	770 505	770 506
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			13 884	
TOTAL			13 884	
TOTAL GENERAL		2 225	794 336	780 452

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 991	1 608		8 599
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	395 184	9 800		404 984
Installations, agencements divers	122 815	18 785		141 600
Matériel de transport	66 767			66 767
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 902	1 853	2 225	13 531
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	598 669	30 438	2 225	626 882
TOTAL GENERAL	605 659	32 046	2 225	635 481

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 608				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	9 800			0	1
Installations, agencements divers	18 785				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	1 853				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	30 438			0	1
TOTAL GENERAL	32 046			0	1

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires		0	1	
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées		0	1	
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	34 300			34 300
Sur comptes clients	14 712		14 712	
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	49 012		14 712	34 300
TOTAL GENERAL	49 012	0	14 713	34 300
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation			14 712	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 166		8 166
Autres immobilisations financières	5 718		5 718
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	53 998	53 998	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 128	1 128	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	14 998	14 998	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	91	91	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	3 172	3 172	
TOTAL GENERAL	87 271	73 387	13 884
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	3 605	3 605		
- plus d'un an	45 065	45 065		
Emprunts et dettes financières	2 484	2 484		
Fournisseurs et comptes rattachés	111 335	111 335		
Personnel et comptes rattachés	15 666	15 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 558	61 558		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	8 439	8 439		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 975	1 975		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	50 688	50 688		
Autres dettes	2 896	2 896		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	303 710	303 710		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 935			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 820
Dettes fiscales et sociales	21 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	31 385

9.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 172	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 172	

Commentaires:

9.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

9.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	126
Ventes de produits finis	179 426
Prestations de services	221 374
TOTAL	400 925

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	400 925
Etranger	
TOTAL	400 925

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)



ACF MECANIQUE

Liasse 22 IS RN

Conseil Audit Partners

Liasse 22 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>ACF MECANIQUE</u>		Exercice clos le, <u>12/12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>36 rue du Précieux Sang 76400 FECAMP</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12/12</u>		
Numéro SIRET * <u>3 5 1 2 2 3 6 4 9 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>12/12/2021</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	9 947	AG 8 599	
	Fonds commercial (I) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	429 883	AS 404 984	
	Autres immobilisations corporelles AT	340 623	AU 221 898	
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU		CV	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF	8 166	BG	
	Autres immobilisations financières * BH	5 718	BI	
	TOTAL (II) BJ	794 336	BK 635 481	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	86 371	BM 11 876
		En cours de production de biens BN	1 081	BO
		En cours de production de services BP		BQ
		Produits intermédiaires et finis BR	133 756	BS 22 424
		Marchandises BT		BU
Avances et acomptes versés sur commandes BV			BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		53 998	BY	
Autres créances (3) BZ		16 218	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			CE	
DIVERS	Disponibilités CF	393	CG	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	3 172	CI	
	TOTAL (III) CJ	294 988	CK 34 300	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
		Écarts de conversion actif * (VI) CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 089 324	1A 669 780
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Chuse de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		ACF MECANIQUE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000...)	DA	180 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	18 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(36 344)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(45 823)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	115 833		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	48 669		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	53 172		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	111 335		
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 638		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 896		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	303 710			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	419 543			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	303 710			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 605			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGI/P N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ACF MECANIQUE		Néant ☐	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 126	FB 126
	Production vendue { biens * services *	FD 179 426	FE 179 426
		FG 221 374	FH 221 374
		FJ 400 925	FK 400 925
	Chiffres d'affaires nets *		FL 400 925
	Production stockée *		FM (11 630)
	Production immobilisée *		FN 5 794
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP 22 172
	Autres produits (1) (11)		FQ 212
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	417 472
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS	
	Variation de stock (marchandises) *	FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU	71 890
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	5 749
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW	148 237
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	20 848
	Salaires et traitements *	FY	189 038
	Charges sociales (10)	FZ	48 078
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	32 046
		GB	
		GC	
		GD	
	Autres charges (12)	GE	20 500
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	(118 914)
opérations et communs	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
	Total des produits financiers (V)	GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	154
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	Total des charges financières (VI)	GU	154
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(154)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(119 069)

(RENVIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise		ACF MECANIQUE		Néant ☐ *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations							
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence							
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	9 196	KE	KF					
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI					
	Constructions	Sur sol propre				KK	KL				
		Dont Composants	L9								
		Sur sol d'autrui				KN	KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				KP	KR				
		Dont Composants	M2								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW				
		Matériel de transport *				KY	KZ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC				
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF				
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI	LJ				
	Avances et acomptes		LK			LL	LM				
	TOTAL III	LN	761 930	LO		LP	10 800				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		8M	8T					
	Autres participations		SU		8V	8W					
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS					
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	13 884	IU	IV					
	TOTAL IV	LQ	13 884	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	785 010	OH	OI	11 551				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation liée à une évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1				4			
				2				5			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	9 947	IX	9 947	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre				MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	429 883	ML	429 883
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	257 816	MO	257 816
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	66 767	MR	66 767
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	2 225	MT	16 040	MU	16 040
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	2 225	NH	770 505	NI	770 506		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	13 884	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	13 884	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	2 225	OL	794 336	OM	780 452		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : ACF MECANIQUENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>ACF MECANIQUE</u>										Néant ☐			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 991	PF	1 608	PG		PH	8 599				
TOTAL I		RK	6 991	RM	1 608	RN		RO	8 599				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	395 184	QA	9 800	QB		QC	404 984				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	122 815	QE	18 785	QF		QG	141 600				
	Matériel de transport	QH	66 767	QI		QJ		QK	66 767				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 902	QM	1 853	QN	2 225	QO	13 531				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II	QU	598 669	QV	30 438	QW	2 225	QX	626 882				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	605 659	YP	32 046	YQ	2 225	YR	635 481				
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	MD		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		Y6		Y7		Y8		Y9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6	1	T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5	1	X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NI						NI						NO
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS	1	NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		(0)
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		6J	6K	6L	6M			
		6N	6O	6P	6Q			
		6R	6S	6T	6U			
	Sur stocks et en cours	6N	34 300	6P	6R	6S	34 300	
	Sur comptes clients	6T	14 712	6U	6V	14 712	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	49 012	7Y	7Z	14 712	7A	34 300
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	49 012	7D	7E	14 713	7F	34 300
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	14 712			
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>ACF MECANIQUE</u>		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP 8 166	US 8 166	
	Autres immobilisations financières	UT 5 718	UV 5 718	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX 53 998	53 998	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY 1 128	1 128	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 14 998	14 998
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN 91	91
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS 3 172	3 172	
	TOTAUX		VT 87 271	VU 73 387 VV 13 884
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG 3 605	3 605	
	à plus d'1 an à l'origine	VH 45 065	45 065	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 2 484	2 484	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 111 335	111 335	
Personnel et comptes rattachés		8C 15 666	15 666	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 61 558	61 558	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 8 439	8 439	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 1 975	1 975	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 50 688	50 688	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 2 896	2 896	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 303 710	VZ 303 710	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 4 935	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>ACF MECANIQUE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	45 823
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	45 823
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	19 543
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ACF MECANIQUE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(15 765)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(20 580)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	OF	(36 344)			ZG	(36 344)				
							ZH	(36 344)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance					YT	5 656				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	27 586				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 475				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	10 047				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	103 473				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	148 237				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	4 288				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	16 560				
	Total du poste correspondant à la ligne FW' du tableau n° 2052					YX	20 848				
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	70 867				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	42 257				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					OB	189 967				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG									
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble	JD									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH									
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACF MECANIQUE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de bureau	2 225	2 225		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (12)			Plus-value taxable à 19 % (1) (13)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
	21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ACF MECANIQUE Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

2 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à 219 I-0 bis du CGI) 1.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à 219 I-0 du CGI) 1.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ACF MECANIQUE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: <u>ACF MECANIQUE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01012021</u> et clos le: <u>31122021</u>		Données en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	YP	9,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	400 925	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	400 925	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	212	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	5 794	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	6 006	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	117 450	
Variation négative des stocks	OQ	17 379	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	75 090	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	20 500	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	230 419	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	176 512	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	176 512	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX		400 925		Effectifs au sens de la CVAE *		EY		9,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)																			
Période de référence										GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 1		GZ		3 1 / 1 2 / 2 0 2 1			
Date de cessation										HR		/ /		/ /		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 3 5 1 2 2 3 6 4 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACF MECANIQUE

ADRESSE (voie) 36 rue du Précieux Sang

CODE POSTAL 76400

VILLE FECAMP

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 5 1 2 2 3 6 4 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACF MECANIQUE

ADRESSE (voie)

36 rue du Précieux Sang

CODE POSTAL

76400

VILLE

FECAMP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A.C.F. MECANIQUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 Euros
Siège social : 36, Rue du Précieux Sang - 76400 FECAMP
351 223 649 RCS LE HAVRE

EXTRAIT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27/06/2022 A 09 HEURES 15

.../...

Il est procédé à un échange de vue aux termes duquel personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les comptes annuels, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et faisant apparaître une perte d'un montant de 45.822,82 Euros.

L'Assemblée générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 37 500 voix / 37 500.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires décide que la perte de l'exercice, soit 45.822,82 Euros, soit porté à un poste de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée par 37 500 voix / 37 500.

.../...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour les dépôts, publications, et autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée par 37 500 voix / 37 500.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal

